

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-04-03

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six mai 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15/05/2025

| | |
|---|---|
| <p><u>OBJET</u></p> <p><u>LATTES</u> <u>SIGNALETIQUES</u> <u>ACTIVITES</u> <u>COMMERCIALES,</u> <u>TOURISTIQUES,</u> <u>ARTISANALES,</u> <u>INDUSTRIELLE ET PARA-</u> <u>MEDICALES</u> <u>PRIX DE VENTE</u></p> | <p><u>PRESENTS</u> : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme SIRE Nathalie. <u>Absents excusés</u> : Mme BARBOT Marina, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain et M. DERET Wesley <u>Procuration</u> : Mme BARBOT Marina a donné procuration à M. ARMAND Régis, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à M. GEORGES Laurent, M. GILLARDEAU Romain a donné procuration à Mme LAURICHESSE Léa <u>Secrétaire de séance</u> : M. PERRIN Vincent</p> |
|---|---|

- ✓Vu le Code Général des collectivités territoriales
- ✓Vu le Code de la Route

✓Considérant que la commune souhaite réaffirmer sa politique de soutien au commerce de proximité et autres activités économiques, touristique ...

Considérant la proposition de la commission communication, vie culturelle et touristique réunie le 14/04/2025 d'offrir à tout commerçant, artisan, activité touristique, artisanale qui en ferait la demande une latte signalétique et de fixer à 100€ TTC le prix des lattes supplémentaires qui seraient demandées.

Considérant que l'organisation et la gestion de la signalétique fera l'objet de la rédaction d'une charte et/ou d'un règlement signalétique d'information locale (SIL) qui sera proposé à validation de l'assemblée délibérante

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ▶ **ACCEPTE** la proposition de la commission communication vie culturelle et touristique d'offrir une latte signalétique à tout acteur économique implanté sur le territoire de la commune.
- ▶ **VALIDE** le prix de 100€ TTC pour toute latte supplémentaire demandée.
- ▶ **MANDATE M.** le Maire à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents :
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire
GEORGES

